

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 108 (1972)
Heft: 20

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

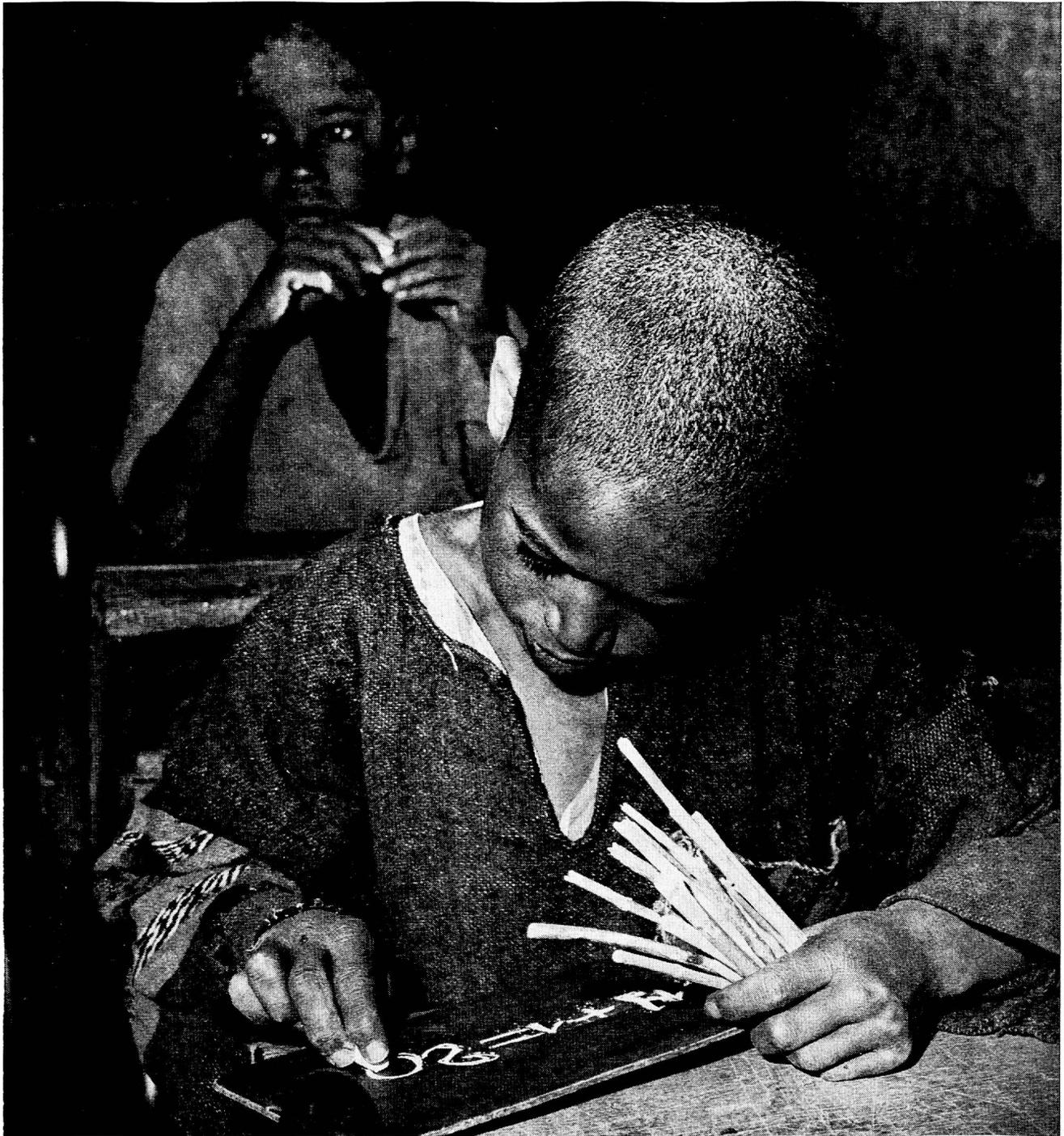
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

1172

et bulletin corporatif



« Collaboration SPR - SLV avec les pays africains »

Qui est bien assis assimile mieux.

Les médecins scolaires déclarent avec une inquiétude justifiée que les déformations de la colonne vertébrale se font de plus en plus fréquentes. Seulement 40% des élèves ont une colonne vertébrale saine au sortir de l'école!

Une des causes de ces déformations: les chaises mal adaptées! La colonne vertébrale de l'enfant se développe principalement pendant les années scolaires. Les chaises mal appropriées favorisent ces déformations et causent bien souvent des dommages irréparables.

Embru a voulu remédier à ce mal en mettant au point des chaises conçues pour une bonne tenue de l'enfant. Elles ont été étudiées par des spécialistes, et sont donc parfaitement adaptées au corps de l'enfant.

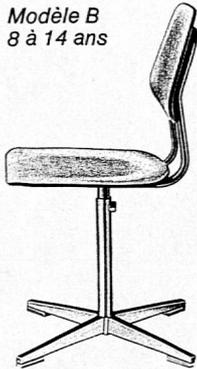


Chaise scolaire Embru 4585

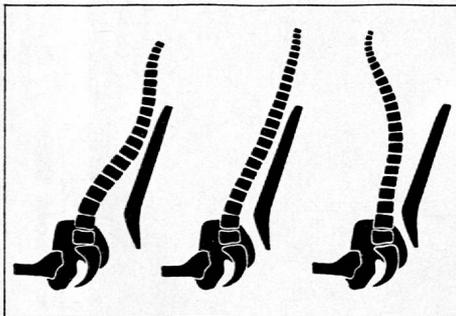
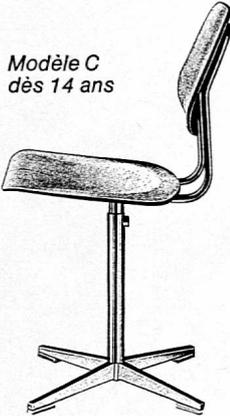
Modèle A
6 à 8 ans



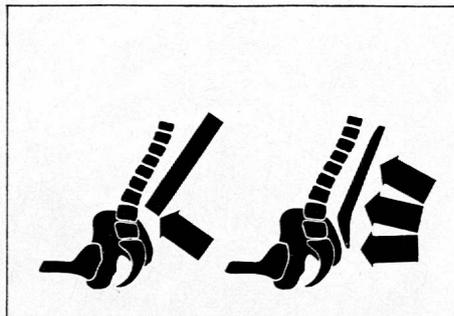
Modèle B
8 à 14 ans



Modèle C
dès 14 ans



Le profilage de cette nouvelle chaise permet différentes positions assises très confortables. Elle empêche la colonne vertébrale de se voûter.



La forme de la colonne vertébrale dépend de la position du bassin et des reins. Les pressions désagréables dues à une mauvaise adaptation sont ainsi supprimées.

Après de longs travaux de recherches en laboratoires et de nombreux tests Embru est arrivé au résultat recherché: Une chaise réglable et livrable en 3 grandeurs. Voici 3 avantages essentiels:

- plus de pression sur les cuisses.
- lorsque les pieds reposent sur le sol, les genoux sont pliés à 90°.
- le support dorsal double et la construction soignée des autres éléments rendent cette chaise extrêmement confortable. Elle favorise les changements de positions et veille ainsi à un sain développement du squelette.

Demandez la documentation sur les nouvelles chaises Embru 4585 A, B, C. Vous y trouverez un article intéressant sur les tests ergonomiques ayant servi à la création de ces nouveaux modèles.

embru

Usines Embru, 8630 Rütli ZH
Téléphone 055 / 31 28 44

Agence de Lausanne: chemin Montolivet 18^{bis},
Téléphone 021 / 27 42 57 / 26 60 79,
visite seulement sur rendez-vous

ÉDITORIAL

Les cotisations SPR 1972, escalade ou nécessité ?

Notre dernière assemblée des délégués (Fribourg, 6 mai dernier) a voté, non sans quelques oppositions, le budget SPR pour 1972. Fait marquant, bien qu'annoncé et planifié, une augmentation de la cotisation romande de 5 francs par an.

Les plus fatalistes d'entre nous ne manqueront pas de constater qu'une telle augmentation participe de l'escalade générale des prix et que dès lors elle n'a rien d'étonnant. D'autres la trouveront déplacée, arguant qu'elle n'est pas indispensable et qu'il suffirait d'entamer quelque peu le capital de notre association faitière pour combler un déficit qu'ils n'estiment que momentané.

Aux uns comme aux autres, je conseillerai de lire ou de relire attentivement les objectifs 1972/73 récemment définis par le bureau SPR à l'occasion de cette assemblée (voir « Educateur » N° 18/72, pp. 433-34). En voici quelques points relevés en vrac, sans intention de classement :

- programmes et moyens d'enseignement romands ;
- individualisation de l'enseignement ;
- éducation permanente, approfondissement de nos connaissances, formation universitaire pour tout enseignant ;
- restructuration de l'enseignement primaire, sélection ou orientation ;
- deuxième langue, disciplines d'éveil, information économique ;
- amélioration de l'information corporative ;
- télévision et télévision scolaire.

Est-ce donc exagéré que de verser 31 francs par an pour réfléchir à tous ces problèmes, pour rechercher en commun leurs solutions, pour participer aux décisions engageant l'Ecole, en un mot pour faire entendre efficacement la voix des enseignants primaires romands ? Deux soirées au cinéma, est-ce payer trop cher la participation ?

Depuis deux ans, le volume des affaires traitées sur le plan romand a pratiquement doublé : participation aux travaux de CIRCE, secrétariat de la Conférence des présidents d'associations romandes d'enseignants, participation à KOSLO et à FORMACO, intensification des relations internationales, anciennes et nouvelles commissions telles que l'Education permanente, le CIPR, le GROS, etc. ; autant d'exemples éloquents de l'augmentation de nos tâches.

Examinons maintenant le mouvement des cotisations durant la même période. En 1970, elles se montaient à 24 francs (SPR et « Educateur »). En 1971, première augmentation de 2 francs, soit au total 26 francs. En 1972 enfin, augmentation de 5 francs, cotisation totale de 31 francs. L'augmentation par rapport au chiffre de 1970 est donc de 29 %. Pour la même période, l'indice suisse des prix à la consommation est passé de 110,3 à 124,0 points, soit une augmentation de 12 % (décembre 1969 - décembre 1971).

En fait, c'est donc une augmentation relative des cotisations de 17 % que le CC/SPR a obtenu pour un volume de travail double !

Comment ne pas conclure alors que la SPR est une « machine » des plus économiques et que les cotisations perçues découlent d'une stricte nécessité ?

F. Bourquin.

L'Ecole suisse de Gênes (Italie) engage pour le 1^{er} octobre 1972 (début de l'année scolaire),

2 maîtresses brevetées

niveau élémentaire. Bonnes connaissances de l'italien indispensables.

Faire offres avec curriculum vitae, copies de certificats et lettre manuscrite à :

Dr Micha Grin, directeur de l'Ecole suisse de Gênes, Cité-Parc, 1860 Aigle.

Nous offrons, en juillet,

2 à 3 semaines de vacances à la campagne à jeune homme

de 15 à 16 ans ; conditions favorables.

Inversement, nous aimerions pouvoir vous confier notre fils, âgé de 15 ans, pour 2 à 3 semaines lors des vacances d'automne (25.9. - 15.10.).

Faire offres à famille U. Kurth, maître secondaire, 3423 Ersigen près Berthoud.

comité central

UNE ACTION COMMUNE SPR-SLV : LA COLLABORATION AVEC LES PAYS AFRICAINS

Une œuvre efficace

Dix-sept de nos collègues ont, l'an passé, sacrifié leurs vacances d'été, pour contribuer à donner à 530 maîtres et maîtresses africains une formation pédagogique complémentaire. A l'équipe suisse au Cameroun, s'est joint, en plus, un groupe d'enseignants indigènes spécialement préparés à leur nouvelle tâche de moniteurs lors des précédents stages.

La délégation suisse était formée de huit Romands, huit Alémaniques et un Tessinois.

Les cours ont eu lieu du 5 au 24 juillet et du 26 juillet au 14 août, soit 2 cours de 3 semaines.

Pour les stages du Cameroun (Douala et Bafoussam), 170 stagiaires s'étaient inscrits, dont un nombre considérable de directeurs d'école.

Le directeur des stages pédagogiques au Cameroun, notre collègue Henri Cornamusaz mérite notre plus vive reconnaissance pour l'efficacité et l'entregent avec lesquels il dirige ces cours. Ce n'est pas, en fait, une tâche facile. Or, les organisations d'enseignants du Cameroun s'accordent à reconnaître que ces stages ont été, une fois de plus, « une réussite à cent pour cent ».

La petite équipe du Congo, sous la direction de M. Théo Hotz, a travaillé dans la province orientale du Zaïre (Kisangani et Bunia). Rien ne prouve mieux sa réussite totale que cet extrait d'une lettre de la Fédération nationale du Zaïre, du 15 octobre 1971 :

« La nouvelle de la pleine réussite des stages s'est vite répandue comme une traînée de poudre à travers d'autres provinces et de nombreux messages de reconnaissance reçus des enseignants de la province orientale, à l'issue des stages nous obligent à profiter de cette occasion pour transmettre à l'Association suisse des enseignants et à la Société pédagogique de la Suisse romande tous les remerciements pour le travail combien appréciable accompli par l'équipe suisse. Nous aimerions vous dire que la réputation de ces cours a fait que d'ores et déjà nous sommes inondés de lettres d'appel de toutes nos provinces nous demandant de penser à elles lors de l'organisation des prochaines sessions.

Nous voudrions en conséquence, et compte tenu de vos possibilités, vous demander de bien vouloir nous faire savoir « COMBIEN D'ÉQUIPES VOUS ÊTES EN ÉTAT DE METTRE À NOTRE DISPOSITION L'ANNÉE PROCHAINE ? »

On nous reproche régulièrement, ici en Suisse, la courte durée de ces cours. Pourtant, notre effort en vue de fournir aux stagiaires une plus grande expérience pédagogique par la construction de leçons planifiées et l'utilisation rationnelle des moyens du bord (encore bien dérisoires, il faut le dire), conduit justement, après trois semaines déjà, à des succès retentissants, comme le prouve notre citation.

NOTRE PARTICIPATION EST INDISPENSABLE

Combien d'équipes pourrions-nous envoyer l'an prochain ? désire-t-on savoir au Zaïre. Je suis persuadé que nous som-

mes en mesure de doubler l'effectif. Il existe sûrement en Suisse un nombre encore considérable de collègues qui se sentent les dispositions voulues pour remplir cette tâche. La question du personnel pourrait donc sûrement être réglée sans trop de problèmes. Ce qui nous préoccupe bien davantage, c'est la question financière. Car, bien que nous ne servions pas de salaire aux moniteurs, que nous n'ayons aucuns frais d'administration (celle-ci est assurée par le secrétariat du SLV), nous devons tout de même réunir la somme assez considérable de 160 000 francs pour assurer l'existence de ces cours. La fondation mondiale Pestalozzi et la Confédération participent bien pour une assez grande part au financement, mais le solde considérable doit être trouvé par nos propres moyens.

Aide pédagogique au Cameroun

APRÈS LE DÉPART DES SUISSES

Très souvent, des questions nous sont posées, — et nous nous les posons aussi nous-mêmes :

- **Que se passe-t-il au Cameroun, à la fin des stages pédagogiques, après le départ des Suisses ?**
- **Les maîtres appliquent-ils les méthodes reçues ?**
- **Quelle est l'attitude des autorités scolaires vis-à-vis des maîtres recyclés ?**
- **En un mot, l'impact pédagogique de l'action de l'Association suisse des enseignants (ASE) se prolonge-t-il après le départ des Suisses ou se limite-t-il aux deux mois de leur présence au Cameroun ?**

Pour essayer de répondre à ces questions, je me suis livré, cet été, à une enquête sur place, afin de savoir ce que sont devenus nos anciens stagiaires ; et j'ai demandé à deux de nos plus proches collaborateurs camerounais de m'envoyer, par écrit, des précisions sur leur travail durant toute l'année scolaire.

Cependant, avant d'apporter les renseignements puisés à ces trois sources, je pense qu'il est utile de donner les précisions suivantes :

- La Fédération nationale des enseignants privés du Cameroun (FNEPCam) est la seule association d'enseignants du Cameroun qui soit affiliée à la CMOPE. C'est donc le seul interlocuteur que nous pouvons trouver sur place.
- Cette fédération groupe sept syndicats de base (catholiques, protestants ou laïcs).
- Nos stages pédagogiques, strictement neutres tant au point de vue politique que religieux, sont fréquentés par des membres de tous les syndicats et par un certain nombre de maîtres de l'enseignement officiel n'appartenant pas à la FNEPCam. Nous y acceptons tous les titulaires d'une classe ou tous les directeurs d'écoles qui désirent y participer.

— Les deux collaborateurs auxquels je me suis adressé pour obtenir les précisions nécessaires travaillent dans l'ouest et dans l'enseignement catholique. Ce n'est pas que j'aie négligé délibérément les autres régions du Cameroun et les autres enseignements. L'ouest, région la plus peuplée du pays, nous fournit la majorité des stagiaires ; et les deux collaborateurs interpellés (1966), je sais pouvoir compter sur l'exactitude de leurs réponses.

Extraits d'une lettre qui m'a été adressée, le 4 novembre 1971, par **Fotsing Marcel**, stagiaire en 1966, 1967 et 1968, maître de stage en 1969, 1970 et 1971, actuellement inspecteur diocésain et chef du Service pédagogique du diocèse de Bafoussam (40 000 élèves) :

...Nous avons doté notre enseignement d'une nouvelle structure qui a occasionné la création de postes de directeurs d'écoles et de chefs de secteur. Dans le choix des cadres et du personnel, la priorité a été donnée aux anciens stagiaires de la FNEPCam. Les statistiques se présentent comme suit :

- Personnel enseignant : 668 maîtres et maîtresses dont 200 anciens stagiaires.
- Directeurs d'écoles : 121, dont 96 anciens stagiaires.
- Chefs de secteur : 6, dont 4 anciens stagiaires (ils sont en fait des inspecteurs départementaux).

Il s'agit de :

- **Temdie François**, chef secteur scolaire de la Mifi I, à Bafoussam : 24 écoles, 164 maîtres, 10 134 élèves.
- **Biankeu Grégoire**, chef secteur scolaire de la Mifi II, à Baham : 26 écoles, 141 maîtres, 7806 élèves.
- **Kamga Joseph Gabriel**, chef secteur scolaire des Bamboutos, à Mbouda : 30 écoles, 108 maîtres, 6174 élèves.
- **Etoundi Bernard**, chef secteur scolaire du Bamoun, à Fombot : 10 écoles, 43 maîtres, 2173 élèves.

...Nous vous prions d'ores et déjà de donner encore plus d'importance au stage prévu pour les directeurs d'écoles à Bafoussam, en 1972. Notre enseignement seul n'en enverra pas moins d'une centaine (sur 121). Par ailleurs, nos maîtres ont été suffisamment sensibilisés à l'importance des stages et vous pouvez compter sur un grand nombre d'entre eux au stage qui sera organisé à leur intention.

...Après votre départ, nous ne sommes pas restés inactifs ; nous avons organisé, du 12 août au 8 septembre 1971, des stages de formation pédagogique à l'intention de tous les directeurs et de tous les chargés de classe du diocèse. Ces stages ont été un prolongement du travail entrepris sous votre direction, et tous les cadres pédagogiques avaient été formés lors des stages de la FNEPCam.

Extraits d'une lettre qui m'a été adressée, le 4 novembre 1971, par **Palla Marc**, stagiaire en 1966, 1967 et 1968, maître de stage en 1969, 1970 et 1971, actuellement chef de secteur scolaire à Mbanga :

...L'œuvre commencée au Cameroun en 1966 par votre association a beaucoup contribué au développement culturel et social de la jeunesse camerounaise. Les maîtres prennent de plus en plus conscience de la tâche qui est la leur, grâce aux méthodes nouvelles que vous nous apportez et, à la formation pédagogique que vous nous donnez.

...Le secteur scolaire dont j'ai la responsabilité s'étend sur trois départements. Il compte :

- 8 directeurs d'écoles, dont 5 anciens stagiaires.
- 2 directrices d'écoles, une sœur française et une sœur canadienne.
- 22 responsables d'écoles, tous anciens stagiaires.
- 193 maîtres, dont une grande majorité d'anciens stagiaires.

— 11 339 élèves.

...La direction diocésaine a ouvert un centre de formation des maîtres à Mbanga ; elle m'a demandé, en plus de mes multiples occupations, d'en être le responsable.

L'été dernier, j'ai cherché à savoir ce qu'étaient devenus les stagiaires ayant suivi nos cours de 1966 à 1970. Cette enquête est forcément incomplète, car il était impossible de suivre tous nos camarades sur l'immensité du territoire camerounais. Pour les cas qui nous sont connus, nous constatons que, parmi les collègues venus au stage comme simples instituteurs, nombreux sont ceux qui appartiennent maintenant aux cadres de leur pays :

- 3 ont quitté l'enseignement pour occuper des postes importants dans l'administration ;
- 42 sont devenus directeurs d'écoles privées ;
- 3, après avoir passé leur CAFMEG, sont directeurs d'écoles publiques ;
- 5 occupent la charge de chef de secteur scolaire ;
- 1 est inspecteur diocésain ;
- et 1300 sont maintenant de meilleurs directeurs et de meilleurs maîtres d'école, qui tous mettent en pratique ce qu'ils ont appris aux stages pédagogiques organisés par la FNEPCam et l'ASE.

Je pense que nous trouvons là la meilleure réponse aux questions posées au début de cet article.

Le directeur des stages
pédagogiques au Cameroun :
Henri Cornamusaz.

Bafoussam 1971

Bafoussam, chef-lieu du département de la Mifi et de la région administrative de l'ouest, est située au cœur du pays Bamiléké. C'est dans cette région que nous trouvons la plus forte densité de population : 100 à 125 habitants au km² alors que la plus grande partie du pays en compte moins de 5 au km². (Moyenne pour le pays : 9 habitants au km².) Bafoussam est en plein développement ; on y remplace peu à peu les cases traditionnelles (murs de briques en terre séchée, toit de tôle, ni eau ni électricité) par « des habitations en dur ». Actuellement sa population doit atteindre 70 000 habitants.

Bafoussam possède le lycée le plus moderne du Cameroun et c'est dans celui-ci que nous avons logé les 175 participants au 2^e stage de formation pédagogique. Ces stages de trois semaines constituent l'essentiel de la formation professionnelle des instituteurs camerounais : deux stages de base, un stage de « recyclage » et éventuellement un stage pour les directeurs d'écoles.

Voici quelques renseignements tirés des questionnaires remplis par tous les stagiaires.

— Age moyen de l'instituteur en début de carrière : 18 ans et demi.

Un bon élève, qui termine le cours moyen 2 pourrait être désigné par son directeur pour tenir une classe à la rentrée, sans aucune préparation.

— Age moyen au moment du cours : 29 ans.

— Nombre d'années de pratique au moment du stage : 10 ans et demi.

Pour l'efficacité du stage, il ne faudrait pas accepter les maîtres qui ont plus de 10 ans de pratique. On comprend volontiers qu'un instituteur qui enseigne depuis 33 ans, sans

avoir reçu de formation, ait de la peine à changer d'attitude, de méthode, et à passer de la palabre à une leçon inductive avec des enfants actifs. Mais peut-on refuser d'inscrire un maître, qui veut se perfectionner, qui a peut-être parcouru 100 km pour rejoindre le stage ?

— Effectif moyen des classes de nos stagiaires : 58 élèves.

Là également, il y a des records impressionnants :

Jean Nguétoum	112 élèves
Romain Kamgho	96 élèves
Joseph Komon	99 élèves
Jacob Siwa	88 élèves

Que ferions-nous instituteurs romands, dans un petit local de briques sèches, au toit de tôle, sans porte ni fenêtres, avec un tableau noir de 1,5 m² (souvent plus blanc que noir) et 112 élèves ne possédant qu'un cahier et un crayon ?

A quoi nous serviraient nos principes pédagogiques et nos méthodes actives ?

Denis Golaz.

Un matin, au Congo

Été 1971

Le travail va commencer. Un stagiaire se dirige vers la « cloche » pour sonner le rappel.

Etonnante cette cloche : le moyeu rouillé d'une roue de voiture attaché au tronc d'un palmier et l'on tape avec un bâton... Partout nous en verrons de pareilles.

Nous voici dans la classe. Il n'y a pas pléthore de gadgets pédagogiques ! A part les quatre murs et les bancs-tables, tout l'équipement consiste en un tableau noir. Pascal, un participant qui veut nous faire honneur a apporté un frottoir, trésor personnel, qu'il emballera très soigneusement à la fin de chaque cours.

Non, peu ou pas d'équipement. Un grand dépouillement.

Et voilà, je me tiens devant eux et je sens leur attente.

Ce qui devient très important, ce n'est pas ce manque de matériel, c'est leur espoir, immense ; leur désir d'améliorer leur enseignement ; de mieux trouver le chemin qui les mènera à leurs élèves ; d'assurer les raisons qui affirment la dignité de ce métier.

Ensemble, nous allons chercher. Ils discuteront, parfois même avec véhémence. Et chacun selon son tempérament, l'un spontané qui d'une suggestion déjà organise son travail, un autre qui doit se poser de multiples questions pour se sécuriser face à ce qui lui paraît si nouveau, le timide enfin qu'il faut encourager sans blesser sa fierté, car c'est une fierté de vieille race et de participer à part entière, finalement va le rendre très heureux.

Tout à l'heure, dans le champ voisin, le stagiaire responsable fera comparer, mesurer, les longues feuilles de bananier, entières peu de temps, et que le vent effrange en souples guirlandes. Le nez levé vers un régime de bananes-plantain à demi formé, nous écouterons tout ce que l'on fait de ces fruits, de cette plante, depuis le « sel » tiré des peaux, jusqu'aux marqueteries de feuilles sèches, créations typiques de paysages africains (camaïeu de jaune-brun) en passant par le « lituma » un aliment de base, la farine, les gâteaux, les boissons, les feuilles fraîches servant d'emballage au marché ou de parapluie. Et à chaque nouvel usage évoqué, un morceau de vie quotidienne s'ennoblira, prendra sa vraie dimension, passionnera les petits élèves et fera s'étonner les enseignants qu'il y ait tant à observer, tant à dire, tant à retirer, de ce qui paraissait si banal.

Alors nous saurons, quand viendra midi et que nous partirons emportant les préparations rassemblées dont ils attendent le retour pour en examiner scrupuleusement les remarques, nous saurons qu'un pas en avant encore une fois a été fait.

Un pas très court sur un chemin encore long.

Mais c'est évident depuis longtemps : « Ce sont les premiers pas qui comptent. »

...Et la chaîne de ceux qui s'entraideront pour qu'ils soient faits.

N. Meyer.

Appel aux enseignants

Chers collègues,

Nous vous prions expressément de favoriser notre action d'entraide et de collaboration avec nos amis africains.

L'aide pédagogique aux pays en voie de développement est plus qu'un devoir de notre conscience, c'est également une occasion d'aider efficacement des collègues non pas seulement en faisant parvenir de l'argent mais aussi par un engagement personnel favorisant des liens fraternels et une collégialité bien comprise.

Faites donc bon usage du bulletin de versement encarté dans le présent numéro.

Ainsi, vous contribuerez à cette action bien digne du sens de la solidarité unissant les enseignants.

La commission SPR-SLV :
« Collaboration avec les pays africains »

Ecole Hauterive Dr Th. Allaz
Ecole de secrétariat et de commerce
PETIT-CHÊNE 11. ☎ 23 23 97. 1003 LAUSANNE

COURS DE COMMERCE

Préparation à l'entrée en 2^e année de l'Ecole supérieure de commerce et à l'apprentissage commercial, administratif, etc.

COURS DE SECRÉTARIAT DE DIRECTION

Th. Allaz, Dr ès sc. commerciales et économiques, lic. ès. sc. pol.

imprimerie

Vos imprimés seront exécutés avec goût

**corbaz sa
montreux**

vaud

Toute la correspondance intéressant le Bulletin vaudois doit être adressée pour le samedi soir (12 jours avant la parution) à Jean Fluck, Valmont 1, 1010 Lausanne.

Cotisations 1972

Suivant décision du dernier congrès, elles s'élèvent à :

Membres actifs

y. c. cotisation de la section : Fr. 90.—

Les membres actifs des sections de Nyon, Rolle, Ste-Croix et Lavaux, qui encaissent elles-mêmes leurs cotisations locales, ne paient cependant que :

Fr. 87.—

Membres associés ou auxiliaires

y. c. cotisation de la section : Fr. 20.—

Les membres associés, (ou auxiliaires) des sections de Nyon, Rolle, Ste-Croix et Lavaux, qui encaissent elles-mêmes leurs cotisations locales, ne paient toutefois que :

Fr. 17.—

Nous sommes déjà en juin, votre société a donc un urgent besoin de vos versements et vous prie instamment de vous en acquitter sans tarder au CCP 10 - 2226.

Le bulletin de versement encarté dans le précédent numéro de l'« Educateur » vous y aidera ; il constituera ensuite votre **carte de membre**.

Secrétariat central SPV

Collecte Perrochon

La « collecte Perrochon », faite lors de l'assemblée SPV, a rapporté Fr. 1400.—.

C'est merveilleux ! Merci beaucoup, beaucoup, pour la joie de nos collègues malades.

L. P.

† Dr Paul Rochat

Il y a quelques jours mourait à Lausanne le Dr Paul Rochat qui, durant de longues années, fut médecin des écoles de la ville.

Ses études terminées, le défunt exerça son art à La Sarraz où il fut grandement apprécié de toute la population.

Après le décès du Dr Wintsch, les autorités de la ville appelèrent le Dr Rochat en octobre 1943 pour lui succéder. Il développa avec une grande compétence le Service médical scolaire, en particulier dans le domaine psychologique ; il collabora aussi étroitement avec le Bureau d'orientation professionnelle chargé d'aiguiller les jeunes vers la vie active.

Le Dr Paul Rochat était fort cultivé et animé d'un grand dévouement. Nous garderons de lui un souvenir ému.

J. S.

Centre d'initiation au cinéma

Par la pratique de reportages, interviews, prises de vue et le travail au magnétoscope, aborder concrètement les problèmes de l'image et se fixer un certain nombre d'exigences dans la consommation de l'image.

- S'initier à une pédagogie des mass-média ;
- acquérir les connaissances techniques nécessaires ;
- obtenir pour vos élèves le droit au prêt gratuit d'enregistreurs et de caméras.

2 COURS DE VACANCES

5 JOURS DE RÉALISATION EN ÉQUIPE

1. Montages, reportages

- a) Son seul : interviews ; repiquages ; montages (magnétophone).
- b) Image seule : photographie ; photos à partir de documents ou à partir de l'écran TV ; laboratoire.
- c) Image et son : en combinant les possibilités précédentes.
- d) Cinéma 8 mm. (sous certaines conditions).

2. Télévision

Analyse d'émissions récréatives (feuilletons, séries) ou d'émissions d'information, à partir d'enregistrements au magnétoscope et de photos prises sur l'écran TV.

- Enquête auprès des spectateurs, montage d'interviews.
- Elaboration d'une méthodologie adaptée à la classe.

Dates

1er cours : du 10 au 14 juillet 1972, région d'Yverdon.

2e cours : du 21 au 25 août 1972, Vallée de Joux

Prix

Logement en dortoir, sous tente ou en caravane, nourriture, pellicule, etc. Fr. 75.—
(Supplément pour logement en hôtel.)

Les participants recevront des précisions dès le retour de leur inscription.

Délai d'inscription: 15 juin 1972.

* Cours de vacances juillet * Cours de vacances août

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

N° postal : _____

Localité : _____

Enseignant à : _____

Activité choisie (précisez) : _____

Remarques : _____

A retourner au CIC, Marteray 21, 1005 Lausanne.

Enseignement du calcul

1^{re}, 2^e, 3^e années : **permanence le jeudi 15 juin dès 16 h. 15**, au collège de Beaulieu à Lausanne. Merci de votre obligeance.

Postes au concours

Les postes suivants sont mis au concours. Obligations et avantages légaux.

Les inscriptions doivent être adressées au Département de l'instruction publique et des cultes, Service de l'enseignement primaire. **Bureau du personnel**, rue de la Barre 8, 1005 Lausanne.

Jusqu'au **3 juin 1972**, dernier délai.

Aubonne

(Groupement scolaire d'Aubonne et environs)

Maîtresse enfantine à **Aubonne**.

Entrée en fonctions : 21 août 1972.

Bex

Maître de classe de développement.

Instituteur primaire.

Institutrice primaire.

Entrée en fonctions : immédiate.

Grandson

(Commission scolaire des classes supérieures)

Maître de classe supérieure.

Entrée en fonctions immédiate.

La Tour-de-Peilz

Maîtresse enfantine.

Entrée en fonctions : 28 août 1972.

En même temps qu'elles s'inscrivent au Département, les candidates adresseront un double de leur lettre de postulation à M. le Directeur des écoles primaires de **La Tour-de-Peilz**.

Leysin

Directrice de l'Internat ménager de **Leysin**.

Entrée en fonctions : à convenir.

- Brevet vaudois pour l'enseignement dans les classes ménagères.
- Doit avoir suivi le cours pour maître de classe à option, ou fréquenté les cours organisés par l'OFIAMT ou l'Université populaire ou des cours jugés utiles à l'exercice de la fonction.
- Pratique professionnelle de 10 ans en règle générale.
- Traitement selon statut.

Puidoux, Chexbres, Rivaz et St-Saphorin

(Classes intercommunales)

1605 Chexbres

Maîtresse ménagère et évent. d'autres branches. Début d'activité au collège du Verney. Commune de Puidoux.

Entrée en fonctions : 28 août 1972.

Yverdon

Maîtresse enfantine.

Entrée en fonctions : 28 août 1972.

En même temps qu'elles s'inscrivent au Département, les candidates sont priées d'envoyer un bref curriculum vitae à la direction des écoles primaires d'**Yverdon**.

Gymnase du soir

INSCRIPTIONS

Le Gymnase du soir va bientôt achever sa 7^e année d'existence, et quelques-uns des premiers étudiants de cette institution ont déjà terminé leurs études à l'Université.

Les inscriptions nouvelles pour la prochaine année scolaire sont prises dès maintenant.

Le Gymnase du soir prépare aux maturités fédérales et commerciales, aux examens préalables d'admission à l'Université.

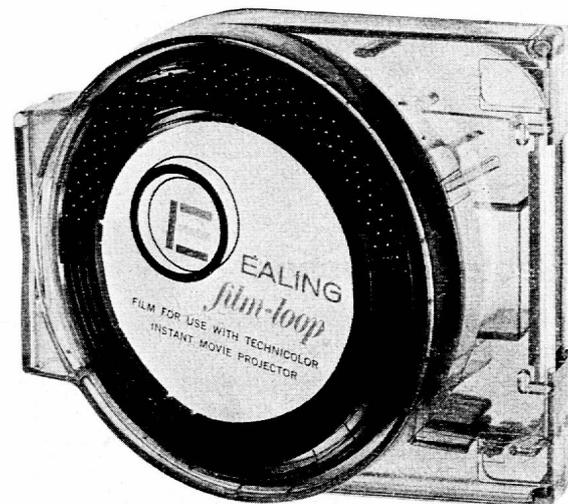
Le semestre d'hiver débutera le lundi 2 octobre 1972.

Renseignements et inscriptions dès aujourd'hui au secrétariat du Gymnase du soir, rue Mercerie 24, 1003 Lausanne, (tél. 22 90 50), les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 18 h. à 20 h. ou sur rendez-vous.

Votre conseiller technique :

PERROT S.A. 2501 BIENNE

Dépt. audio-visuel, rue Neuve 5, tél. (032) 3 67 11



FILMS SUPER 8

Le format moderne et idéal pour films didactiques. Livrables en cassettes Technicolor pour projecteurs Technicolor et cassettes Kodak pour projecteurs 120 et Eumig 711.

BON

à envoyer à Perrot S.A., case postale, 2501 Bienne

- Je désire le catalogue Technicolor
- Je désire le catalogue Kodak-Eumig
- Envoyez-moi une documentation des projecteurs Technicolor

Adresse, N° de téléphone _____

genève

Equipe de rédaction : rédacteur responsable, Jean Mermoud, ch. de la Grande-Gorge 12, 1255 Veyrier. Collaboratrices : Liliane Urben, ch. du Renard 44, 1211 Le Lignon ; Josiane Charbonnier, pl. du Temple 6, 1227 Carouge.

Assemblée générale du 9 mai 1972

Compte rendu

RECRUTEMENT

C'est Liliane Palandella qui résume ce feuilleton d'un nouveau genre, dont le dernier épisode n'est pas encore écrit. C'est dire qu'on peut s'attendre à quelques rebondissements, à moins que les auteurs, hydre des temps modernes, ne décident de laisser les choses en l'état jusqu'à l'année prochaine. On peut tenir pour acquis tout de même, que le passage de 1^{re} en 2^e année des Etudes pédagogiques se fera dorénavant au vu des résultats obtenus au cours d'épreuves successives dans l'année et que le spectre de l'examen final a définitivement disparu.

Titres exigés pour l'admission aux EP : Suspense ; il faut attendre de connaître le sort réservé à l'EPSE (Ecole de psychologie et des sciences de l'éducation), dont la remise sur pied en septembre n'est pas certaine. Dans le cas où elle disparaîtrait, elle entraînerait, presque à coup sûr, dans son trépas, la formation universitaire des enseignants. Sans fleurs, ni couronnes.

Espérons que le bulletin de santé que publiera en juillet le Sénat de l'Université, fera taire nos inquiétudes.

L'entrée au EP en septembre 1972 se fera donc selon les mêmes critères que ces dernières années, à cette nuance près — et les futurs candidats en seront avertis — qu'on introduira un nouveau personnage :

Le contingentement

Statistiques, courbes de natalité, etc., amènent à cette constatation : la pléthore s'insinue dans les rangs du corps enseignant genevois, notamment dans la division infantine et dans le secteur des classes spécialisées. Il serait d'autre part, absurde d'enfler le nombre des candidats pour former des enseignants qui se retrouveraient sans poste à la fin de leurs études.

Le DIP voit à cette situation un remède : le contingentement, qui déploiera ses effets pour la première fois en 1972-1973. Sur l'effectif des candidates qui auront réussi leur 1^{re} année, ne seront admis à poursuivre leurs études que :

- 35 maitresses enfantines ;
- 80 enseignants primaires, (55 femmes et 25 hommes) ;
- 4 enseignants classes spécialisées, (2 femmes et 2 hommes).

(A noter que cette discrimination hommes/femmes est un désir du chef du DIP qui tient absolument à ce que l'élément masculin reste représenté dans nos écoles).

Les candidats « viennent-ensuite » — bien qu'ayant réussi la 1^{re} année — seront éliminés ou éventuellement admis, dans des conditions à déterminer, à refaire la 1^{re} année pour pouvoir faire partie du contingent suivant.

En fait, l'élimination sera surtout draconienne pour les candidats des classes spécialisées (4 seront admis !). Aussi, le chef du DIP envisage-t-il la création de cours de pédagogie curative pour cette catégorie de futurs enseignants, afin qu'ils choisissent plus souvent qu'actuellement, d'exer-

cer leur activité dans les institutions du SMP, où il n'y a pour l'instant pas, ou très peu, de personnel breveté.

La diminution des effectifs de nos classes ne serait-elle pas la première mesure à prendre pour éloigner cette pléthore ?

Question complexe ; il faut tenir compte simultanément de plusieurs facteurs :

- locaux disponibles (problème communal) ;
- répartition des effectifs par degrés (domaine des inspecteurs) ;
- personnel (DIP) ;
- proximité éventuelle d'une autre école disposant de locaux ;
- déplacement des enfants (à pied, en car ?) ;
- désir légitime des parents de ne pas voir leurs enfants dispersés dans plusieurs bâtiments, etc.

Mais le dossier n'est pas fermé, nous y reviendrons prochainement.

Passage des enseignants d'un secteur dans l'autre

Sur demande de la SPG, le DIP accepte que dorénavant les titulaires de maturité puissent passer sans frais d'un secteur dans l'autre (maitresses enfantines en primaire, instituteurs de classes spécialisées en primaire). Jusqu'ici, le règlement prévoyait le retour en 3^e année des Etudes pédagogiques, avec « salaire » de candidat.

Les modalités de complément de formation sont à l'étude, mais il ne sera plus question de refaire la 3^e année des EP.

CIRCE

Admises en 1971 seulement à prendre part aux travaux de CIRCE, les associations professionnelles ont fourni un gros effort et réussi à faire admettre le 80 % de leurs propositions, dont la majeure partie — soit dit en passant et sans fausse modestie — est d'essence genevoise. C'est dire que dans l'application, le nouveau plan d'études romand présentera quelques difficultés pour certains cantons, actuellement très en deça de nos positions. Trop modernes pour certains, trop lourds pour d'autres, il conviendra dans une première phase expérimentale, d'adapter les nouveaux programmes, de compléter la formation des enseignants.

CIRCE I est au bout de sa mission, vive CIRCE II qui s'attaquera, elle, aux programmes et aux buts des degrés 5 et 6. De l'ouvrage en perspective !

GROS

Dans un récent numéro de l'« Educateur », vous avez lu le passionnant article de R. Grob. Je ne lui ferai pas l'affront de revenir sur un sujet qu'il a si chaleureusement défendu.

RÈGLEMENT DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Au cours de plusieurs séances de délégations, le comité de la SPG a eu l'occasion de présenter ses nombreuses remarques. Nous attendons actuellement les contre-propositions de la DEP, mais il est vraisemblable que le nouveau règlement ne sera pas prêt pour la rentrée de septembre 1972.

ÉVALUATION DES FONCTIONS

Cette vaste enquête menée dans toute l'administration cantonale, passe au crible chaque fonction et lui attribue des points selon certains critères (connaissances verbales, mathématiques, formation, inconvénients du poste, etc.).

Après un premier test effectué sur 100 fonctions et destiné à mettre au point le dispositif d'analyse, on passe maintenant à l'examen de chaque fonction. Une commission paritaire (représentants des fonctionnaires + bureau d'évaluation) examine ensuite les cas pris en considération, cherche d'où viennent les écarts de points, conteste les analyses qui paraissent aberrantes, etc.

Une fois les analyses terminées, une autre commission paritaire (avec le Conseil d'Etat, celle-là) devra décider de l'usage qui en sera fait, de la façon de traiter les différences de résultats (indemnités, différences de salaires ?).

Nous n'en sommes pas encore là, tant s'en faut !

DIVERS MAIS IMPORTANT

Si vous avez l'habitude de rentrer fourbus de votre course d'école : ne la fixez pas au **vendredi 9 juin**.

N'allez pas au cinéma, ce soir-là.

Faites un dernier effort avant les vacances.

Participez nombreux à :

L'assemblée générale extraordinaire du vendredi 9 juin,

qui sera capitale pour l'avenir de la Société pédagogique genevoise.

lu

neuchâtel

Bulletinier : Georges Bobillier, Jeanneret 39a, 2400, Le Locle, téléphone (039) 31 32 29.

Comité central

Séance du 12 mai 1972 aux Vieux-Prés

Au début de la séance, Claude Zweiacker transmet officiellement ses pouvoirs à Gérard Bouquet, son successeur désigné par l'assemblée extraordinaire des délégués tenue à La Chaux-de-Fonds, le 29 mars dernier. Notre nouveau président remercie chaleureusement son prédécesseur pour la tâche accomplie. Il prend congé de nos collègues Roxan Marti, Serge Bouquet et Marc Grandjean, membres démissionnaires du CC.

AFFAIRES EN COURS

Boudry

M. Roger Hügli, chef du Service de l'enseignement primaire, a terminé l'enquête qu'il a menée auprès de la Commission scolaire, du corps enseignant, de 3 collègues en particulier et de l'administrateur des écoles. Il en communiquera les résultats à une délégation de notre association lors d'une entrevue qu'il fixera ultérieurement. Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant.

Rappelons que l'« Educateur » étant notre journal corporatif, il se doit d'informer nos membres de tous les problèmes qui se posent à un enseignant.

Enges

P. Maumary a décidé de recourir contre la décision du Conseil d'Etat auprès du Tribunal fédéral. La VPOD, qui avait appuyé le premier recours, refuse maintenant son assistance juridique sans invoquer de motifs. Le CC déplore cette attitude. Il interviendra énergiquement afin que les raisons du refus soient précisées. Il accordera au moyen du Fonds de secours un soutien financier de Fr. 2000.— à notre collègue d'Enges.

L'affaire d'Enges pose le problème de nos relations avec

la VPOD sur le plan de l'assistance juridique. D'autres collègues ont sollicité cette assistance sans obtenir entière satisfaction : délai de réponse trop long (dans certains cas 3 mois), avocat non accepté par la VPOD. Le CC demandera au secrétariat fédératif :

- de traiter en primeur les demandes d'assistance juridique ;
- d'accepter l'avocat choisi par le requérant ou de dresser une liste des avocats agréés par la VPOD.

INDEXATION DES SALAIRES

Le canton de Neuchâtel connaît quelques soucis financiers. Le chef du Département des finances n'a pu donner aucune garantie quant à une éventuelle date et au montant de l'indexation des salaires prévue par la loi de décembre 1971. La VPOD est déjà intervenue afin que nos droits soient sauvegardés.

GROS

Notre délégué au GROS nous informe que le groupe a terminé ses travaux. Un rapport sera incessamment soumis aux chefs de départements de l'instruction publique. Nous aurons sans nul doute l'occasion de nous étendre plus abondamment à ce sujet.

INTÉGRATION DE LA SECTION PRÉPROFESSIONNELLE

Une commission groupant 6 représentants du DIP, 3 directeurs d'école, 1 délégué représentant la Commission fédérale pour l'enseignement secondaire, 3 collègues VPOD du degré secondaire et 3 membres de la SPN, est chargée de définir les modalités de cette intégration. Nos trois délégués, Pierre Brossin, Serge Bouquet et Gilbert Philippin défendront les thèses contenues dans le rapport amendé, et accepté en assemblée générale de la première commission.

J. F.

Au revoir à quelques collègues...

Vous êtes institutrice ou instituteur. Très vite, dans l'exercice de votre carrière, vous avez éprouvé le besoin de cultiver les contacts tant avec vos collègues, qu'avec le monde extérieur à l'enseignement. Ce besoin est devenu pour vous une nécessité impérieuse, dès le moment où vous êtes aperçus que votre tâche quotidienne s'en trouvait enrichie, que plus vous cherchiez à développer ces contacts, plus votre horizon s'élargissait. Vous vous êtes également rapidement aperçus que l'école dans laquelle vous êtes engagés, n'est pas une institution anonyme, mais votre bien, votre raison d'être et de travailler, car cette école, ce sont d'abord les enfants qui la composent, une matière vivante, toujours renouvelée.

Vous ne pouviez donc admettre sans autre que votre travail, vos idéaux demeurent exclusivement entre les mains d'autorités officielles qui, si bien intentionnées fussent-elles, ne pouvaient connaître mieux que vous l'essence même de votre vocation.

C'est pourquoi vous avez, dès le début de votre carrière, cherché à vous rapprocher de vos collègues qui, comme vous, sont animés du même désir de vouer tous leurs efforts au service de l'enfance. Vous avez adhéré à la SPN, avez milité dans votre section d'abord, puis, revêtus de la confiance de vos collègues, êtes entrés au Comité central, décidé à y faire valoir vos talents au service de la communauté, et à défendre avec foi la place que vous estimez juste de l'enseignant dans la société moderne. Vous ne vous êtes pas contentés de dénoncer ce qui va mal, ni de tirer à boulets rouges contre telle ou telle autorité incompréhensive ou abusive. Vous avez œuvré positivement en participant au nom de vos collègues à la mise en place de votre école, de la nôtre, de celle de ce pays.

Cela vous a coûté beaucoup de temps, de ténacité. Vous avez essuyé pas mal de déceptions, mais enregistré quelques victoires. Votre activité syndicale et corporative a forcément perturbé quelque peu votre vie personnelle et familiale. Vous avez cependant « tenu le coup », car vous aviez la conviction intime que cette lutte que vous meniez avec l'équipe du CC, était importante pour l'avenir de toute la corporation. Bien entendu, vous étiez toujours institutrice ou instituteur, et ce travail que vous effectuiez au nom de vos collègues, il vous fallait y sacrifier vos instants de loisirs. Vous venez maintenant de transmettre le flambeau à d'autres forces neuves. Nous savons cependant, que votre passage au CC vous aura apporté cet enrichissement, cet élargissement d'horizon que vous souhaitiez. Nous savons également que vous resterez disponibles, et que la SPN qui vous doit déjà beaucoup, pourra encore compter sur votre expérience, sur votre probité. C'est pourquoi la SPN vous dit maintenant simplement « merci », et vos amis du CC qui vous connaissent bien, et que vous avez appris à bien connaître, n'ont pas besoin de vous exprimer leur reconnaissance et leur amitié par de longues phrases. Une simple poignée de main a parfois plus de signification.

C'est cette poignée de main que je tiens aujourd'hui à vous donner, en mon nom personnel, mais aussi au nom de tous nos collègues de la SPN.

Vous êtes institutrice ou instituteur. Vous vous nommez : Roxan Marti, Claude Zweicker, Serge Bouquet et Marc-Antoine Grandjean.

ET BIENVENUE A D'AUTRES...

Pour remplacer les collègues ci-dessus, les sections ont désigné :

Section du Val-de-Ruz : Gabriel Ruedin.

Section du Val-de-Travers : Jean-Pierre Mischler.

Section de Neuchâtel : Jean Martin.

Groupe non VPOD : Eric Huguenin.

Une nouvelle équipe vient donc de se constituer. Les « anciens » saluent cordialement les « nouveaux » et leur souhaitent satisfaction et intérêt dans la tâche qu'ils ont acceptée et reçue de leurs collègues.

GB

Appel du CNDP

Nous rappelons à nos collègues, l'appel lancé par le Centre neuchâtelois de documentation pédagogique paru dans l'« Educateur » N° 19 au sujet de l'élaboration, par les classes de brochures documentaires qui seront éditées et mises à la disposition de tous par cet organisme.

Des prix récompenseront les manuscrits. Pour toute information ou détail complémentaire, s'adresser au collègue Gilbert Gruber, CNDP, fbg de l'Hôpital 65, 2000 Neuchâtel. Tél. (038) 21 11 81, interne 428.

GB

Avec nos collègues de l'enseignement secondaire

Nos collègues de l'enseignement secondaire, professionnel et supérieur (section cantonale VPOD) ont tenu leur assemblée générale ordinaire, le mercredi 17 mai à Neuchâtel.

Les problèmes essentiels du syndicat de nos collègues sont, en gros, les mêmes que ceux qui préoccupent la SPN. Qu'il s'agisse de l'indexation des salaires qui se fait attendre, de la réorganisation dans une vision plus sociale de la Caisse de pensions, les positions de nos collègues sont, bien entendu, les mêmes que celles que nous défendons par l'intermédiaire du cartel cantonal VPOD.

De l'ensemble des discussions, deux études me paraissent particulièrement intéressantes, d'autant plus qu'elles ont l'une et l'autre des incidences sur la politique future de la SPN.

ÉCHELLE DES SALAIRES

Une commission s'est attachée à « déblayer » quelque peu le terrain en prévision de la participation des associations d'enseignants à la commission officielle qui sera chargée, au terme de la loi sur les traitements, votée en automne 1971, d'étudier un nouveau système de classification des fonctions.

On sait, en effet, que dans l'échelle actuelle, les écarts entre titulaires des divers types d'enseignements sont assez considérables, et que, par le jeu des réadaptations à l'indice du coût de la vie, ils ont tendance à s'aggraver encore. Deux thèses fondamentales s'affrontent :

A travail égal, salaire égal : cela signifie en fait que le salaire est déterminé par le niveau auquel l'enseignant exerce son activité, sans que la notion de titre joue de rôle. C'est, à peu près, la situation actuelle, dans laquelle les possesseurs d'une licence, par exemple, touchent des salaires différents, selon qu'ils enseignent au degré secondaire inférieur ou au gymnase. C'est également la situation des instituteurs enseignant en section préprofessionnelle, par rapport aux titulaires de classes primaires.

A titre égal, salaire égal : ici, tout l'accent est mis sur le niveau de préparation sanctionné par un titre. Toutefois, le titre ne préjuge nullement de l'aptitude à enseigner, pas plus que de l'efficacité de l'enseignement. Cette option crée, elle aussi, des malaises, car au niveau secondaire inférieur, sont habilités à enseigner : les licenciés, les porteurs de Besi et les instituteurs (dans la section préprofessionnelle). Ils ont à faire à des élèves de même âge, et accomplissent des programmes sinon identiques, du moins parallèles. Il serait, par conséquent, injuste de pénaliser ceux qui ont en mains les élèves les moins doués (instituteurs et besistes).

On le voit aisément, aucune de ces deux options n'est véritablement acceptable.

La commission a tenté d'ébaucher un compromis, sans fixer de normes précises. Il s'agirait de décomposer le salaire global en unités-salaire tenant compte de l'un et de l'autre facteur. Aux yeux de la commission, la partie essentielle du salaire devrait refléter le travail proprement dit, partie commune à tous les enseignants, tandis que l'autre tiendrait compte du titre obtenu, en fonction du supplément de semestres nécessaire à son obtention. On pourrait également y inclure un troisième pilier, promotionnel, qui encouragerait toute formation complémentaire.

La commission n'a pas poussé plus loin ses investigations pour l'instant, elle le fera sans doute, puisque l'assemblée a donné le « feu vert » à la suite des travaux.

Il est bien clair que toute solution équitable devrait postuler un assouplissement dans la possibilité de passage d'un titre à un autre. C'est, du même coup, poser le problème fondamental de la formation des enseignants, thème qui a été débattu au Congrès de la SPR à Montreux et à La Chaux-de-Fonds.

REGROUPEMENT

On le sait, nos collègues secondaires ne présentent pas l'unité indispensable à une représentativité efficace. Ils sont groupés (pour ceux qui sont organisés) au sein de deux organisations quasi concurrentes : le syndicat VPOD et l'Association des indépendants. Un nombre considérable de collègues restent en dehors de toute organisation.

Dans le but de renforcer l'influence et la représentativité des enseignants de degré secondaire, une commission restreinte, créée dans le cadre du collège du Mail à Neuchâtel propose, à la suite d'une motion déposée lors d'une précédente assemblée générale, de mettre à l'étude la création d'une association groupant en son sein, tous les enseignants secondaires, qu'ils soient syndiqués ou non. Ce serait en quelque sorte, la réalisation sur le plan secondaire de ce qu'est la SPN sur le plan primaire et préprofessionnel. Cette proposition est diversement accueillie. Elle recueille toutefois une confortable majorité, ce qui permettra à nos collègues de pousser plus loin leur recherche de cohésion.

GB

Action suisse pour la radio et la télévision (ASR)

Une conférence de presse présidée par M. R. Dovaz, ancien directeur de Radio-Genève, réunissait à Neuchâtel, le 24 mai, des représentants de la presse, des PTT, des droguistes, de la radio, de la télévision, du corps enseignant, afin de définir les buts de l'ASR :

L'ASR, placée sous la surveillance du Département fédéral de l'intérieur, met à la disposition des personnes aveu-

gles, invalides et âgées nécessiteuses ainsi que des homes entretenus par des œuvres de bienfaisance et écoles de communes économiquement faibles, des récepteurs de radio et de télévision.

Actuellement, plus de 5000 récepteurs, dont 1800 postes de radio et plus de 200 téléviseurs en Suisse romande, sont en service et contrôlés par les soins de l'ASR.

Depuis 1971, l'unique source de revenus de l'œuvre est constituée par la vente à une cartonnerie bernoise des annuaires téléphoniques périmés. Pour que l'œuvre puisse poursuivre et développer ses tâches, il serait indispensable que le ramassage des annuaires atteigne de meilleurs résultats. C'est pourquoi, les responsables de l'ASR souhaitent que le public se sente concerné par cette action : il suffit que chacun vienne déposer l'annuaire périmé dans un **office postal** ou dans une droguerie. En outre, l'émission de la Radio suisse romande, «Faites pencher la balance», animée cette année par J.-P. Allenbach et M. Dénéreaz, contribuera à favoriser cette campagne de ramassage d'annuaires périmés.

Deux émissions concernent notre canton :

Lundi 12 juin : La Chaux-de-Fonds, de 20 h. à 20 h. 30, halles-marchandises (sur quai couvert).

Mardi 13 juin : Neuchâtel, de 20 h. à 20 h. 30, devant la poste.

Il serait heureux que chaque enseignant informe ses élèves du but de cette opération, afin de permettre une « récolte » fructueuse.

J. M.

CITO Le duplicateur qu'il vous faut!

Hectographes, du manuel le plus simple à l'électrique 100% automatique (sans feutre...), duplicateur à encre, photocopieuses, thermocopieuses, rétroprojecteurs, adresseuses, coupe-papier et tous accessoires du spécialiste !

Pierre EMERY-FINK
1066 Epalinges/Lausanne ☎ (021) 32 64 02

fribourg

Les textes destinés à cette rubrique doivent être envoyés à Albert Carrel, rue de Reichlen 2, 1700 Fribourg.

Programme de grammaire

ÉCHOS DE L'ASSEMBLÉE DE TREYVAUX

Une invitation émanant de la DIP conviait les membres fribourgeois de la CIRCE, les inspecteurs scolaires, les maîtres de français et les professeurs de méthodologie de nos écoles normales ainsi que les membres du comité SPF à une rencontre qui tint ses assises le 20 avril à Treyvaux.

Cette réunion, comme on le voit, concernait plus particulièrement les personnes appelées les premières à introduire dans les idées et les faits une information initiale sur la réforme de l'enseignement du français. Il convient tout d'abord de rassurer tous ceux qui, de prime abord, voient ou verraient dans ce projet de réforme une nouvelle atteinte à l'enseignement traditionnel, un besoin épisodique de tout transformer même dans l'initiation à la langue maternelle. Rassurer les esprits, c'est ce que tint à souligner d'entrée de cause le conférencier, M. Donzé, professeur à l'École normale de Delémont, appelé par la DIP à définir le but et la portée pratiques de la réforme envisagée.

L'innovation essentielle qui se garde bien de bouleverser, répétons-le, ce qui s'est fait jusqu'à présent, consiste à baser l'expression écrite sur l'expression orale, cette dernière n'étant pas nécessairement prépondérante. Le conférencier, très à l'aise dans son sujet, expose d'abord une information théorique à l'usage surtout de l'enseignant, l'étayant d'exemples pratiques que l'on aurait souhaité plus nombreux, si le temps l'avait permis, afin de démontrer de façon péremptoire le sérieux et le caractère spécifique de la réforme dont il est question. L'innovation consiste et c'est là le point doctrinal, à faire prendre conscience par l'enfant, de la phrase dont les constituants essentiels sont **le groupe nominal** (qui gravite autour du nom) et **le groupe verbal**.

Comme le relevait opportunément M. Maillard, inspecteur scolaire, il ne doit pas s'agir en l'occurrence d'une techni-

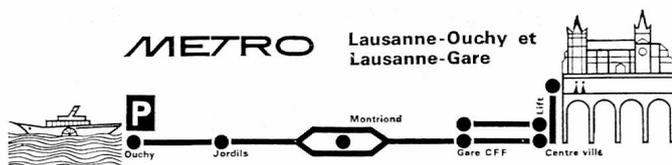
que compliquée et rébarbative mais plutôt d'une terminologie mise petit à petit à la portée de l'élève aux divers stades de sa scolarité. En ce qui concerne l'initiation des maîtres, il convient de procéder avec prudence, d'en prévoir les étapes dès que la mathématique moderne aura fait son entrée dans les faits.

Au cours de la discussion qui suivit, les inspecteurs convinrent que l'introduction de la grammaire Gallichet pourrait servir de transition, de façon à pénétrer méthodiquement et sans heurt dans la conception nouvelle. C'est d'ailleurs afin de préparer les esprits à cette orientation que, à la demande de M. Simonet, chef de service, M. Donzé accepta spontanément de remettre un exemplaire de son cahier personnel d'application du nouveau programme à l'intention des écoles normales qui en feraient la demande. Le chef de service à l'enseignement primaire particulièrement apte, aux côtés des inspecteurs d'école, à saisir dans l'immédiat et pour le futur les conséquences de cette réforme, est d'avis qu'il y a lieu d'initier tout d'abord les normaliens et graduellement les titulaires des classes inférieures.

Une fois de plus, c'est devenu un lieu commun d'affirmer que notre école est en pleine mutation. Les tenants de la tradition, sans cesse vivifiée, et pourquoi auraient-ils tort, préfèrent parler d'évolution lente, progressive, raisonnée, graduelle, dépouillée de toute précipitation, donc conduite de telle manière que la génération présente de nos jeunes élèves n'ait pas à pâtir d'une régénération intempestive de nos matières d'enseignement.

Et pourtant, cependant, si les innovations proposées, déjà partiellement éprouvées au feu de la pratique, paraissent porter en elles les promesses d'une réforme salutaire et durable, alors pourquoi ne pas commencer tout de suite ? Le doute, qui ne devrait pas s'ériger en système, ferait place à la confiance. Elle ouvrirait la voie à une expérimentation sérieuse, constamment contrôlée.

A.C.



La communication la plus rapide et la plus économique entre **Ouchy** et les deux niveaux du centre de la **ville**.

Les billets collectifs peuvent être obtenus directement dans toutes les **gares ainsi qu'aux stations L-O** d'Ouchy et du Flon.



VISITEZ
LE CHATEAU
DE VALANGIN

(Canton de Neuchâtel)

Conditions spéciales pour classes primaires

valais

Tout article ou communiqué intéressant le bulletin corporatif valaisan doit être adressé à : Vincent Dussex, Petit Chasseur 66, 1950 Sion.

Caisse de retraite

Gestion 1970

Le personnel enseignant valaisan, primaire et secondaire du 1^{er} degré, a reçu dernièrement le rapport de gestion de la commission d'administration de sa Caisse de retraite. Le document est l'œuvre du président et du secrétaire de la commission, MM. Marcel Praplan et Adalbert Chastonay, ainsi que du gérant en activité durant l'exercice, M. Gabriel Bérard.

Avec l'assentiment de la présidence, je publie ci-après un résumé des données essentielles de ce rapport.

GÉNÉRALITÉS

Durant l'année administrative 1970 de la Caisse de retraite du corps enseignant valaisan, l'objet principal a été la révision des statuts. Devant l'incertitude des dispositions à venir de l'Assurance fédérale AVS, aucune solution définitive n'est cependant intervenue.

ADMINISTRATION

Dans le courant de l'année 1970, M. Gabriel Bérard, gérant de la caisse depuis 1963, fait valoir ses droits à la retraite, et est remplacé par M. Adalbert Chastonay. Remerciements chaleureux pour les services offerts sont adressés à M. Bérard qui, par sa forte personnalité, a contribué à un heureux développement de la caisse, ainsi qu'aux différentes révisions des statuts.

Succès et espoir sont adressés à son successeur, M. Chastonay, homme aux connaissances étendues de tous les problèmes des assurances sociales.

ACTIVITÉ DE LA CAISSE

Les principales questions traitées ici, sont les suivantes :

- a) prêts aux membres ;
- b) placement de la fortune ;
- c) révision des statuts.

a) Prêts aux membres

Sur demande de plusieurs membres actifs, la commission a examiné la possibilité d'octrois de prêts pour la construction de maison familiale, s'appuyant en cela sur la pratique qui existe dans la Caisse des fonctionnaires et employés de la Confédération, des CFF et des PTT.

Les pourparlers avec le Conseil d'Etat ont été conduits avec célérité. Malgré certaines difficultés de départ, une solution positive a été trouvée à cette question.

b) Placement de la fortune

Vu la dépréciation constante et rapide de la valeur de l'argent, la commission a entrepris les démarches nécessaires pour placer sur des immeubles une partie de la fortune. L'autorité cantonale compétente a donné son approbation à cette forme de placement.

c) Révision des statuts

Les postulats suivants ont été présentés :

- mise à la retraite à 60 ans (actuellement, les assurées et les assurés peuvent faire valoir leur droit à la retraite

respectivement à 62 et 63 ans, la retraite devenant obligatoire à 65 ans) ;

- fixation du maximum de l'ensemble des prestations versées par les assurances sociales : rente de retraite, d'invalidité et de survivant, allocations de renchérissement, rente AVS ou AI ;
- indexation de toutes les rentes accordées par la caisse et prise en charge, à titre définitif, par l'Etat, des allocations de renchérissement ;
- augmentation de la rente de veuve et de la rente d'orphelin de père et mère ;
- institution d'une rente uniforme, indépendamment de la durée de l'année scolaire (37 à 42 semaines) et du montant du dernier traitement cotisant et assuré ;
- institution d'une rente dynamique permettant d'améliorer les rentes en cours, lors de chaque nouvelle adaptation des traitements du personnel en activité ;
- amélioration des prestations de la caisse qui ont été déterminées avant le 1.9.63, date de l'entrée en vigueur du décret du 11.7.63, concernant le traitement du personnel enseignant des écoles primaires et secondaires ;
- réintroduction de la rente de veuf.

La commission relève, en fin de ce chapitre, l'effort considérable qui devra être fourni par l'expert, la commission de gestion, son bureau, la gérance et l'assemblée des délégués, afin de pouvoir soumettre au plus tôt aux responsables des organisations professionnelles, puis au Conseil d'Etat et au Grand Conseil, les projets des nouveaux statuts.

COMPTES

Le rapport note, entre autres :

- l'augmentation du montant global des rentes de retraite et d'invalidité, due essentiellement à la révision des statuts du 22.1.69, ainsi qu'à l'accroissement des bénéficiaires ;
- l'augmentation de la somme totale des remboursements, indice du manque de stabilité dans le corps enseignant ;
- la faible partie des dépenses représentées par les frais administratifs, au vu du nombre important des assurés et des pensionnés ;
- la révision des comptes 1970 par une fiduciaire ;
- l'augmentation des contributions et des cotisations consécutives aux modifications du statut matériel susmentionné et à la création annuelle de 50 à 60 classes nouvelles ;
- la diminution des sommes de rachat due à la suppression de l'obligation de racheter, en cas d'augmentation générale des traitements, et à l'abaissement à 30 % de la cotisation annuelle unique, lors d'augmentation individuelle du salaire ;
- la diminution des effectifs de la caisse des déposants, ceux-ci, conformément aux dispositions de l'article 43 des statuts, étant admis à la Caisse de retraite sans examen médical après un délai de 2 ans.

CONCLUSIONS

La commission relève la situation financière satisfaisante de la caisse. Elle estime toutefois que les améliorations futures découlant des postulats présentés, doivent être subordonnés au résultat du bilan technique dont l'expert de la caisse a été chargé.

Elle exprime sa gratitude à toutes les instances ou personnes qui lui ont facilité la tâche.

BILAN AU 1^{er} JANVIER 1970

Actif (placements)

Banque Cantonale	16 728 104.90
Titres	13 585 000.—
Administration des contributions	86 724.80
Etat du Valais	790 708.60
Mobilier, matériel	1.—

Passif (provenance des fonds)

Caisse de retraite	29 353 390.45
Caisse des déposants	1 504 529.80
Fonds de secours	332 619.05
Total	31 190 539.30

CAISSE DE RETRAITE — COMPTE DE GESTION

DOIT

Prestations

Pensions retraités	1 882 795.20	
Pensions invalides	644 330.10	
Remboursements	323 359.85	2 850 485.15

Frais de gestion

Appointments	37 703.95	
Représentations, séances	3 801.70	
Frais de bureau :		
loyer et charges	3 223.85	
matériel	3 430.70	
entretien machines	245.—	
vérificateurs	5 433.30	12 332.85
expert		
Frais financiers	6 910.80	
Expertises médicales	7 040.70	
Divers	100.—	67 890.—
Augmentation de fortune		3 640 085.15
Total		6 558 460.30

AVOIR

Produits

Cotisations	2 255 473.05
Contributions	2 539 964.05
Rachats	75 807.75
Virement des déposants	149 392.20
Intérêts	1 537 823.25
Total	6 558 460.30

CAISSE DES DÉPOSANTS — COMPTE DE GESTION

Prestations

Rentes viagères	2 355.—
Remboursements	42 740.20
Fonds de secours	38 505.35
Virement à la CR	149 392.20

Produits

Cotisations	73 543.05
Contributions	83 344.10
Intérêts	75 226.50
Diminution de fortune	879.10

232 992.75 232 992.75

FONDS DE SECOURS — COMPTE DE GESTION

Prestations

Versements aux membres	9 571.—
------------------------	---------

Produits

De la Caisse des déposants	38 505.35
Intérêts	16 631.50
Augmentation de la fortune	45 565.85
Total	55 136.85

55 136.85

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1970

Actif (placement)

Banque Cantonale	18 161 968.80
Titres	15 493 000.—
Administration fédérale des contributions	234 904.40
Etat du Valais	985 437.—
Mobilier et matériel	1.—

Passif

Caisse de retraite	32 993 475.60
Caisse des déposants	1 503 650.70
Fonds de secours	378 184.90

34 875 311.20 34 875 311.20

RÉVISION

Les comptes ci-dessus ont été révisés en date du 21.6.71 et trouvés parfaitement exacts. Les réviseurs se sont plu à relever la qualité du rapport de la fiduciaire et l'excellent travail du gérant.

Vincent Dussex

Haut Val de Bagnes

Hôtel-Restaurant de Mauvoisin (1850 m)
Point de départ pour les cabanes du CAS
Panossière et Chanrion
En face du barrage
Grande terrasse, pique-niqueurs acceptés

Se recommande :
Francis Perraudin, instituteur, tél. (026) 7 91 30

Chemin de fer Lausanne - Echallens - Bercher

Des nombreuses promenades dans la belle campagne vaudoise.

L'A.V.T.P. a balisé plus de 70 itinéraires au départ de notre ligne !

Billets du dimanche et circulaires toute l'année.

divers

Exposition « Le cheval et l'homme »

Dans le décor médiéval des salles restaurées du château, l'exposition « Le Cheval et l'Homme » présente un vaste panorama des activités et des œuvres suscitées par vingt mille ans de vie commune et de services réciproques. Du chef-d'œuvre artistique à l'humble objet utilitaire, l'occasion est offerte d'admirer les trésors de nombreux musées et collections privées de Suisse et de l'étranger.

Le secteur des sciences naturelles présente l'histoire des équidés et s'attache plus particulièrement à montrer quelques aspects de l'anatomie très évoluée du cheval contemporain.

L'archéologie évoque la domestication du cheval et son rôle dans l'imaginaire de l'homme. Pour les périodes grecques et romaines, nous voulons montrer que le cheval a été un sujet d'inspiration artistique. Il en est de même pour les secteurs de la philatélie, de la numismatique et de l'ethnographie. Une collection de mors, d'étriers, d'éperons, d'armures, d'armes provenant des grands centres équestres d'Europe témoignent du rôle du cheval dans la guerre.

Il est peu de domaines que le cheval n'ait marqués de son empreinte. L'agriculture, la vénerie, le cirque et les sports équestres sont évoqués par des objets, des maquettes ou des photos.

A l'Hôtel de Ville d'Yverdon, nous avons réuni des tableaux, des bronzes, des sculptures et gravures d'une qualité exceptionnelle. Les musées de Suisse et de France nous ont prêté leurs plus belles pièces et des collectionneurs privés, des œuvres encore jamais exposées. La liste des artistes peintres et sculpteurs serait trop longue à publier mais soulignons qu'environ 120 œuvres sont réunies dans le même local. Une exposition aussi complète et d'une telle valeur n'a encore jamais été réalisée.

Nous pensons que cette exposition est le but rêvé pour une course d'étude et nous invitons vivement les classes de la Suisse romande à s'y rendre d'autant plus que le comité a consenti des conditions d'entrée exceptionnelles et qu'un guide sera à disposition des collègues qui le désirent.

R. Delacour
P. de Savoie 72
Yverdon

Dessins d'enfants

Sous le patronage de la Commission nationale coréenne pour l'UNESCO aura lieu à Séoul en octobre 1972 la 15^e Exposition internationale de dessins d'enfants. Cette exposition circulera ensuite dans les principales villes de Corée.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

1. **Sujet** : libre.
2. **Age des participants** : 6 à 12 ans.
3. **Travaux admis** : peintures à l'huile ou à l'eau, dessins aux crayons de couleur, pastels, gravures sur bois et collages.
4. **Dimensions des travaux** : 55 × 40 cm.
5. **Nombre** : 1 travail par enfant.

6. Prière d'indiquer au verso de chaque travail (en caractères d'imprimerie et en anglais) :
Prénom (Christian name:) / nom (name:) / âge (age:) / sexe (sex: = boy ou girl:) / nom et adresse de l'école (name and address of the school:) / titre du travail (title of work:).

7. Les travaux sont à adresser **jusqu'au 1^{er} août 1972 au plus tard** à la
Commission nationale suisse pour l'UNESCO
Département politique fédéral, 3003 **Berne**.

Les auteurs des meilleurs travaux recevront des prix et des certificats.

Les travaux qui seront envoyés en Corée ne pourront être retournés.

Rencontres internationales de jeunes

Animation socio-culturelle

AVIGNON

1^{er} - 18 juillet 1972

La Rencontre internationale d'Avignon s'adresse plus particulièrement aux jeunes s'intéressant à l'animation socio-culturelle. Elle comportera un programme de conférences-débats sur les problèmes de la jeunesse et de l'éducation permanente, une découverte de la région grâce à des excursions et des visites, des veillées culturelles, des soirées récréatives et des spectacles. Les participants assisteront à plusieurs spectacles du Festival de théâtre.

Prix : Fr. 440.— (hébergement complet dans des locaux confortables, repas de qualité, excursions, visites et spectacles).

Le voyage doit être organisé individuellement par les participants qui doivent en principe avoir de 18 à 25 ans. (30 ans maximum).

PARIS - MARLY-LE-ROI

21 - 29 juillet 1972

Cette rencontre internationale aura pour but, d'une part, la découverte de Paris sous ses divers aspects historiques, artistiques, socio-économiques et culturels, et d'autre part, un certain nombre de contacts et de débats sur les activités de jeunesse et d'animation socio-culturelle.

Les participants seront logés en chambres très confortables avec douches (chambres à 2 ou 4 lits) à l'Institut national d'éducation populaire de Marly-le-Roi, au milieu d'un parc de plusieurs hectares, dans la banlieue parisienne.

Ils devront avoir de 18 à 25 ans (30 ans maximum).

Le programme comportera des visites et des spectacles, des exposés-débats et des veillées ainsi que des excursions à Versailles et à Rambouillet.

Prix du séjour, tous frais compris : **Fr.s. 350.—**

Les frais de voyage en chemin de fer seconde classe (de la frontière à Paris et retour) seront remboursés aux participants à raison de 50 %. Le voyage doit être organisé individuellement.

INSCRIPTIONS

OFFICO, 3, rue Récamier, **Paris VIII^e**.

Joindre une enveloppe timbrée à chaque demande d'inscription ou de renseignements.

Vient de paraître

dans la collection **LA MANDRAGORE QUI CHANTE**,

La Baconnière, Boudry

DE MILLE OMBRES CERNÉ

par Francis Bourquin

Tout juste deux ans après *O MON EMPIRE D'HOMME*, Francis Bourquin publie un nouveau livre de poèmes : *DE MILLE OMBRES CERNÉ*.

Il y a des liens évidents entre ce nouvel ouvrage et le précédent.

Par la forme, d'abord. Car le poète y use toujours d'une expression qui cherche son harmonie, par-delà des formes libérées, dans l'architecture intérieure du poème, dans les ressources sonores du langage, dans le feu des images.

Par les thèmes, ensuite. Puisque chacune des trois parties du recueil — « Aux jours seuls de nos vies », « Demain l'apothéose » et « Libertés de parole » — portent en exergue des citations empruntées à *O MON EMPIRE D'HOMME*.

C'est du reste par une référence semblable que s'explique le titre un peu secret du livre :

« Le paysage des paroles
est-il sommeil faussé
de mille ombres cerné. »

Par quoi l'auteur veut dire que, si la poésie reste un instrument imparfait face à la nécessité d'exprimer l'absolu, elle n'en porte pas moins, aussi irréfutablement que le langage de nos rêves, témoignage du destin menacé des hommes : « les districts frontaliers de la grâce » opposés à « la sablonneuse litanie des jours indifférents » ; la quête amère qui, derrière « l'orgue immense des voix de l'origine », nous découvre « la trame aiguë du dépouillement » ; ces « milliers d'embuscades au revers des instants », mais aussi un « chant de certitude aux avenues de l'être »...

Ainsi, sur sa lancée, Francis Bourquin poursuit avec patience l'édification d'une œuvre qui, au-delà du plaisir que procure le chant poétique, nous convie à une méditation renouvelée sur nous-mêmes, — une œuvre qui vise à devenir

« le manuscrit de feu où le temps se dépasse
dans l'impérieuse Identité. »

Service des placements SPR

I. Placement d'été

Dans **famille allemande** (Office du tourisme d'une petite station), on accueillerait, pour juillet et août complets, jeune fille d'au moins 17 ans ; on demande aide au ménage contre entretien.

II. Jardinière d'enfants

Est demandée pour le 1^{er} octobre 1972, dans excellente famille de Milan.

André Pulfer, 1802 Corseaux

Exposition SOS Nature

Cette exposition, présentée dans plusieurs villes romandes en 1970, a eu un grand succès. Il existe encore quelques centaines d'exemplaires de la plaquette illustrée créée à cette occasion. Elle renferme des textes de valeur, qui en font une véritable anthologie de la protection de l'environnement. Ils sont dus, entre autres, à la plume de M. J.-P. Ribaut, chef de la Division de l'environnement et des ressources

naturelles, au Conseil de l'Europe à Strasbourg ; Jean Dorst, professeur au Muséum national d'histoire naturelle à Paris ; Jacques Aubert, directeur du Musée zoologique, à Lausanne, etc.

Ces opuscules peuvent être demandés à M. Pierre Goedlin, ruelle du Lac 2, 1800 Vevey. Ils sont remis gratuitement jusqu'à épuisement.

CONFÉRENCE AUDIO-VISUELLE

A la même adresse, on peut obtenir une conférence audiovisuelle créée par le Musée zoologique de Lausanne. Le matériel comprend 36 diapositives en couleurs 24×36 et une bande magnétique d'une durée de trente minutes, le tout présenté dans un coffret sobre et peu encombrant. L'introduction a été réalisée et dite par Jacques Piccard, océanographe. Le texte lui-même rédigé par M. Pierre Goedlin, est dit par Pierre Boulanger. Les thèmes principaux sont introduits par huit planches en couleurs dessinées par André Paul.

Quant aux diapositives, elles ont été choisies parmi les plus évocatrices, entre les nombreux clichés pris par des collaborateurs et des professionnels. Cette réalisation a été créée à des fins éducatives ; elle est vendue à son prix de revient de Fr. 80.— à l'adresse sus-indiquée. Elle constitue une information de valeur ; ce document existe en quantité limitée.

A.P.

Connaissance de l'UNESCO

Résultats d'une mini-enquête informelle

A plusieurs reprises, au cours des derniers mois, une majorité gouvernementale et parlementaire s'est prononcée, officieusement et officiellement, en faveur d'une attitude plus favorable à une adhésion intégrale de la Suisse à l'Organisation des Nations Unies. En attendant la décision qui devra être prise par le peuple, une participation active aux organisations spécialisées « techniques » des Nations Unies, ainsi qu'un effort intensifié d'information de l'opinion publique devrait être envisagé.

La Commission nationale suisse pour l'UNESCO s'intéresse vivement à ces questions. Qu'est-ce que le peuple suisse sait de l'UNESCO, qu'en pense-t-il ? Par ses buts et par ses activités, l'UNESCO doit s'enraciner dans la conscience des peuples de tous ses Etats-membres. On aimerait en savoir plus long sur ce que nos concitoyens connaissent de l'UNESCO. Nous avons pensé que des sondages effectués sans grand appareil scientifique, technique ou administratif, mais décentralisés et répétés dans les différentes régions du pays et les groupes de la population, pourraient jeter un peu plus de lumière sur la situation dans ce domaine.

Le présent article n'est qu'une très modeste contribution à un tel effort. Il s'agit d'une « mini-enquête » effectuée auprès des 14 membres de la « classe du diplôme 1972 » d'une école pour assistants sociaux, jeunes hommes et femmes âgés de 20 à 25 ans, dans une grande ville de Suisse alémanique, où l'occasion nous fut offerte récemment de parler de l'UNESCO. Un nombre restreint de questions précises furent soumises aux étudiants avant que la causerie ne commence. Voici les questions et les réponses reçues.

QUE SIGNIFIE LE MOT UNESCO ?

Pas de réponse	8
« Organisation des Nations Unies pour l'aide aux enfants »	2
« Une organisation internationale pour l'éducation »	2
« Organisation qui publie le COURRIER »	1
« Organisation pour l'échange de documentation gouvernementale et sociale »	1

« Organisation des Nations Unies pour affaires culturelles »	1
« United Nations Educational Scientific and Cultural Organization »	1

L'UNESCO FUT FONDÉE QUAND ?

Pas de réponse	10
« Environ en 1950 »	3
« Après la Seconde guerre mondiale »	1

L'UNESCO FUT FONDÉE PAR QUI ?

Pas de réponse	8
« Par les Nations Unies »	6

L'UNESCO FUT FONDÉE OÙ ?

Pas de réponse	13
« New York ou Genève »	1

NOMMEZ TROIS RÉALISATIONS CONCRÈTES DE L'UNESCO

Pas de réponse	7
Réponses données :	
« Organisation pour voyage d'étude »	1
« Organisation pour échanges de documentation »	1
« Camps dans divers pays (Grèce, France, etc.) »	1
« Camps de reconstruction »	1
« Aide aux enfants »	1
« Questions d'éducation au niveau international »	1
« Promotion des écoles et aide aux enfants »	1
« Education des adultes »	1
« Promotion des bien culturels »	1
« Fouilles archéologiques en Grèce »	1
« Sauvetage des monuments du barrage d'Assouan »	1
« Fondation et opération d'écoles dans des pays en voie de développement »	1
« Recherches sur les civilisations passées »	1
« Promotion de la santé »	1
« Etudes sociologiques »	1
« Aide au développement en matière d'éducation »	1
« Echange d'informations et de statistique sociales »	1
« Formation de l'opinion publique par des publications et diverses activités »	1

COMMENT L'UNESCO EST-ELLE REPRÉSENTÉE EN SUISSE ?

Pas de réponse	8
« Par le COURRIER »	1
« Par des réunions et délégations diverses »	1
« Par un bureau à Genève »	2
« Par un bureau en Suisse »	1
« Par une commission »	1

COMMENT LA SUISSE EST-ELLE REPRÉSENTÉE A L'UNESCO ?

Pas de réponse	11
« La Suisse est membre mais non à part entière »	1
« Par quelque représentant »	1

QUELLE EST VOTRE OPINION DE L'UNESCO ?

Positive	5
Sceptique	1
Pas d'opinion	8

REMARQUES SUPPLÉMENTAIRES PERSONNELLES

Pas de remarques	8
« Je n'ai que des idées vagues »	1
« Je ne connais L'UNESCO que par ses cartes que j'achète régulièrement. Mais non, je me trompe. Ce sont les cartes UNICEF »	1
« Je ne connais de L'UNESCO que le COURRIER (KURIER) »	1

« Ne suis informée que très vaguement »	1
« Puisque la Suisse n'est pas membre de l'ONU, l'intérêt pour les organisations spécialisées me semble être limité »	1

« L'UNESCO est pour moi une chose très vague. Je pense que des hauts fonctionnaires y discutent au sommet de choses qui pour la plupart des gens ne sont pas reconnaissables »	1
--	---

Les collaborateurs et amis de l'UNESCO, en Suisse, peuvent être déçus par de tels résultats. Tous ces jeunes gens ont fréquenté une école secondaire ; la plupart d'entre eux, ont en outre fréquenté une école professionnelle ou fait un apprentissage, avant de s'inscrire à l'institut, dont ils sont maintenant diplômés. De toute évidence, ils n'ont pas été instruits au cours de leurs études en matière de grandes organisations internationales contemporaines. Or, tel enseignement ne découlerait de la responsabilité directe de l'école en cause ici : on doit être d'autant plus heureux, qu'elle cherche régulièrement à donner à ses élèves, avant leur départ dans la vie, au moyen de quelques conférences, une connaissance rudimentaire dans ce domaine. Cette pratique est loin d'être généralisée dans nos écoles, même celles plus directement appelées à un tel enseignement. Nous craignons fort que les résultats de semblables « mini-sondages » dans d'autres instituts ne soient très différents de ceux obtenus dans notre cas. Notons pourtant, que ce premier essai a été fait en Suisse alémanique, alors que l'allemand n'est pas une des langues de travail de l'UNESCO, et qu'une partie extrêmement limitée des publications de l'UNESCO paraît en langue allemande. La situation semble être différente en Suisse romande.

Nous espérons avoir l'occasion de conduire de semblables enquêtes de temps en temps, en variant les questions, et d'en communiquer les résultats à nos lecteurs.

Aux 14 diplômés questionnés, nous avons distribué, avant de les quitter, le numéro de l'UNESCO-KURIER consacré au 25^e anniversaire de l'Organisation (août-septembre 1972), ainsi que la brochure publiée à la même occasion par le secrétariat de la Commission nationale suisse pour l'UNESCO (Was ist die Nationale Schweizerische UNESCO-Kommission ?).

Mélanie Staerk
UNESCOPRESSE BERNE

Grand concours de dessins de l'UNICEF

Fêtes de printemps sur cinq continents est le thème du grand concours de dessins d'enfants et de jeunes gens de l'UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance). C'est la « Gazette de Lausanne » qui, comme en 1970, organise le concours pour la Suisse romande (y compris le Tessin), tandis que son confrère bâlois, la « National Zeitung », l'organise en Suisse alémanique.

Ouvert à tous les jeunes de 10 à 16 ans simultanément dans un grand nombre de pays du monde entier, ce concours comprendra une finale internationale à laquelle participeront les dix meilleurs dessins de chaque pays (pour notre pays, cinq de Suisse romande et cinq de Suisse alémanique). Parmi les prix qui seront offerts aux heureux — et talentueux — vainqueurs de cette finale, l'UNICEF propose plusieurs voyages pour deux personnes, notamment un séjour à New York, avec une réception aux Nations Unies.

Aux gagnants de Suisse romande et du Tessin du concours UNICEF de dessins de jeunes, la « Gazette de Lausanne » offrira de nombreux prix, pour une valeur totale de plus de 2000 francs.

RÈGLEMENT

1. Le thème du dessin doit être «Fêtes de printemps», une illustration du renouveau de la nature ou des fêtes populaires qui l'accompagnent.
2. Sont admis à participer au concours tous les concurrents âgés de dix ans au moins et de seize ans au plus à la date du 21 mars 1972.
3. Chaque concurrent n'enverra qu'un dessin, au format de 40 × 50 cm. Toutes les couleurs et tous les moyens graphiques sont admis.
4. Chaque concurrent doit inscrire son nom, son prénom, sa date de naissance et son adresse complète au dos du dessin.
5. Tous les envois devront parvenir avant le 1^{er} juillet à

l'adresse suivante : « Gazette de Lausanne », concours UNICEF, rue de la Vigie 3, 1001 Lausanne.

Centre d'initiation au cinéma

Le Centre d'initiation au cinéma organise deux cours d'été à l'intention des enseignants vaudois. Toutefois si quelques places restent disponibles, elles peuvent être attribuées à des enseignants d'autres cantons.

Pour tout renseignement et inscription, veuillez vous référer à l'article qui paraît dans le présent numéro, dans la chronique vaudoise. *La rédaction*

Cours Sablier

(Méthode d'enseignement du français)

Destiné aux enseignants du degré moyen (enfants de 8 à 12 ans)

Lieu : Sion (classes d'application de l'Ecole normale des garçons).

Date : 10 au 15 juillet 1972.

Début du cours : lundi 10 juillet 1972, à 9 h.

Finance d'inscription : Fr. 130.—.

Logement : Chaque participant est responsable de son logement (une liste des hôtels et pensions peut être obtenue auprès de M. J. Pralong).

Maîtres de cours : M^{me} J. Préfontaine, co-auteur de la méthode, Montréal ; M. D. Dumas, linguiste, Montréal ; M. J. Pralong, maître d'application, Sion ; M. M. Kafader, instituteur, Neuchâtel.

BULLETIN D'INSCRIPTION

à envoyer jusqu'au **20 juin 1972** à

M. Jean Pralong
47, route du Rawyl
1950 SION

Nom : _____

Prénom : _____

Rue : _____

Localité : _____

Signature : _____

KANDERSTEG - COL DE LA GEMMI - LOÛCHE-LES-BAINS

Magnifique région de promenades connue pour sa belle flore alpine.

SPORTHOTEL WILDSTRUBEL / COL DE LA GEMMI 2400 m

50 lits, eau courante, dortoir, grandes salles, excellente cuisine.

TÉLÉPHÉRIQUE DU COL DE LA GEMMI - LOÛCHE-LES-BAINS 1400 m

Tarif réduit pour les sociétés et les écoles
... Des promenades au bain thermal
Demandez notre prospectus

Familles Loretan S.

JUMBO-JET

Votre prochaine course d'école !

Vu l'immense succès obtenu l'an passé, nous réitérons les courses d'écoles avec trajet en Jumbo Jet de Genève à Zurich ou v.v., avec visite facultative de l'aéroport.

Départ tous les jeudis du mois de juin.

Prix : dès **Fr. 46.—**

dès Fr. 41.— pour les groupes déjà constitués de 55 à 65 personnes.

Renseignements, programmes et inscriptions :
AVY - VOYAGES. Rue du Casino 7, 1400 Yverdon.
Tél. 024/2 34 50.

Instruments de rythme et de percussion «ORFF»

Plaquettes sonores, plaquettes sonores grande-basse, xylophones, métallophones, glockenspiele, tambourins, xylo-métallophones, tambours de basque, petites timbales, petits instruments de percussion.

Pour la formation de l'oreille, pour l'enseignement rythmique, comme aide didactique dans l'introduction de l'écriture des notes et pour le petit orchestre d'écolier.

Demandez notre catalogue illustré SONOR.

Un cours de trois jours pour les écoles du Jura bernois est en préparation.

B. Zeugin, matériel scolaire, 4242 Dittingen (BE). Tél. (061) 89 68 85.

Les chemins de fer MARTIGNY - CHATELARD et MARTIGNY - ORSIÈRES

vous proposent de nombreux buts pour promenades scolaires et circuits pédestres

Salvan — Les Marécottes — La Creusaz
Finhaut — Emosson — Barberine
Chamonix — Mer de Glace par le chemin de
fer du Montenvers

Verbier — Fionnay — Mauvoisin — Champex
La Fouly — Ferret
Vallée d'Aoste par le tunnel du Grand-Saint-
Bernard

Réductions pour les écoles.

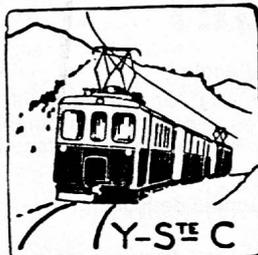
Renseignements : Direction MC-MO, 1920 Martigny 1. Téléphone (026) 2 20 61.

Service automobile MO, 1937 Orsières. Téléphone (026) 4 11 43.

Bibliothèque
Nationale Suisse
3003 BERNE

1820 Montreux 1

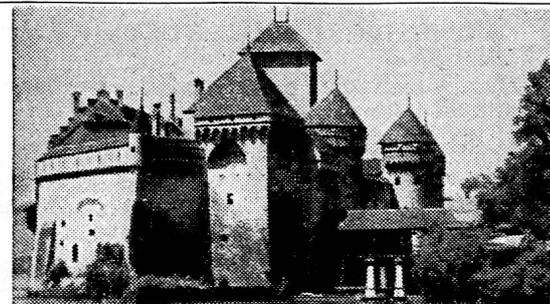
J.A.



*La course d'école
idéale !*

**Sainte-Croix
Le Chasseron
L'Auberson**

Renseignements : Dir. Yverdon - Ste-Croix, Yverdon.
Tél. (024) 2 62 15.



VISITEZ LE FAMEUX CHATEAU DE CHILLON
à Veytaux - Montreux

Entrée gratuite
pour les écoliers des classes primaires et secondaires
officielles de Suisse, accompagnés des professeurs